

From *TraitementActualités* 222

## Quelle est la prochaine étape pour les médicaments à action prolongée contre le VIH?

Deux essais cliniques de phase III sont en cours pour évaluer des formulations à action prolongée (AAP) de médicaments contre le VIH. Ces essais vont explorer l'innocuité et l'efficacité de formulations AAP chez des personnes qui commencent un premier traitement contre le VIH (essai Flair), ainsi que chez des personnes déjà traitées (essai Atlas). Les résultats provisoires devraient être disponibles dans la deuxième moitié de 2018.

Si les résultats des études Flair et Atlas s'avèrent favorables, le fabricant des médicaments AAP, Viiv Healthcare, soumettra un dossier de données aux autorités réglementaires. L'approbation devrait avoir lieu un an plus tard, peut-être à l'automne 2019.

Les études dont nous rendons compte ont testé des formulations AAP de médicaments pour le traitement du VIH. D'autres études sont en cours pour évaluer le cabotégravir AAP pour la prévention du VIH. Lorsque les médicaments sont utilisés à cette fin, on parle de prophylaxie pré-exposition ou PrEP. Les résultats de ces études devraient arriver en 2019.

### Questions non résolues

Dans leurs commentaires au sujet de l'essai Latte-2, des chercheurs australiens ont affirmé que le TAR injectable « pourrait être attrayant pour certaines voire de nombreuses personnes vivant avec le VIH ». Ils soulignent toutefois aussi qu'« il y aura inévitablement un compromis à faire entre l'avantage de ne pas avoir à suivre fidèlement un traitement oral et l'inconvénient et l'inconfort associés au TAR injectable à action prolongée. »

Il y a d'autres enjeux associés aux traitements AAP qui auront un impact sur l'utilisation à grande échelle de ces médicaments. À titre d'exemple les chercheurs australiens ont souligné que « les systèmes de santé ne sont pas généralement configurés pour faciliter les injections régulières et récurrentes en temps opportun pour les personnes bien portantes. Il faudra de l'innovation, de la volonté politique et du temps pour changer cela ».

D'autres compagnies pharmaceutiques observent attentivement cette incursion de Viiv Healthcare dans le monde des formulations AAP. Si les efforts de Viiv réussissent sur le plan financier, il est possible qu'une ou plusieurs autres compagnies décident de suivre son exemple.

### Ressource

[Traitements à action prolongée : questions d'innocuité et autres enjeux](#) - *TraitementActualités* 214

—Sean R. Hosein

### RÉFÉRENCES :

1. Boyd MA, Cooper DA. Long-acting injectable ART: the next revolution in HIV? *Lancet*. 2017 Sep 23;390(10101):1468-1470.
2. Margolis DA, Gonzales-Garcia J, Stellbrink H-J. Long-acting intramuscular cabotegravir and rilpivirine in adults with HIV-1 infection (LATTE-2): 96-week results of a randomized, open-label, phase 2b, non-inferiority trial. *Lancet*. 2017 Sep 23;390(10101):1499-1510.

## Produit par:



555, rue Richmond Ouest, Bureau 505, boîte 1104  
Toronto (Ontario) M5V 3B1 Canada  
téléphone : 416.203.7122  
sans frais : 1.800.263.1638  
télécopieur : 416.203.8284  
site Web : [www.catie.ca](http://www.catie.ca)  
numéro d'organisme de bienfaisance : 13225 8740 RR

## Déni de responsabilité

Toute décision concernant un traitement médical particulier devrait toujours se prendre en consultation avec un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) qui a une expérience des maladies liées au VIH et à l'hépatite C et des traitements en question.

CATIE fournit des ressources d'information aux personnes vivant avec le VIH et/ou l'hépatite C qui, en collaboration avec leurs prestataires de soins, désirent prendre en mains leurs soins de santé. Les renseignements produits ou diffusés par CATIE ou auxquels CATIE permet l'accès ne doivent toutefois pas être considérés comme des conseils médicaux. Nous ne recommandons ni n'appuyons aucun traitement en particulier et nous encourageons nos utilisateurs à consulter autant de ressources que possible. Nous encourageons vivement nos utilisateurs à consulter un professionnel ou une professionnelle de la santé qualifié(e) avant de prendre toute décision d'ordre médical ou d'utiliser un traitement, quel qu'il soit.

CATIE s'efforce d'offrir l'information la plus à jour et la plus précise au moment de mettre sous presse. Cependant, l'information change et nous encourageons les utilisateurs à s'assurer qu'ils ont l'information la plus récente. Toute personne mettant en application seulement ces renseignements le fait à ses propres risques. Ni CATIE ni aucun de ses partenaires ou bailleurs de fonds, ni leurs personnels, directeurs, agents ou bénévoles n'assument aucune responsabilité des dommages susceptibles de résulter de l'usage de ces renseignements. Les opinions exprimées dans le présent document ou dans tout document publié ou diffusé par CATIE ou auquel CATIE permet l'accès ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions de CATIE ni de ses partenaires ou bailleurs de fonds.

L'information sur l'usage plus sécuritaire de drogues est offerte comme service de santé publique pour aider les personnes à prendre de meilleures décisions de santé et ainsi réduire la propagation du VIH, de l'hépatite virale et de toute autre infection. Cette information n'a pas pour but d'encourager ni de promouvoir l'utilisation ou la possession de drogues illégales.

## La permission de reproduire

Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il peut être réimprimé et distribué dans son intégralité à des fins non commerciales sans permission, mais toute modification de son contenu doit être autorisée. Le message suivant doit apparaître sur toute réimpression de ce document : *Ces renseignements ont été fournis par CATIE (le Réseau canadien d'info-traitements sida). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec CATIE par téléphone au 1.800.263.1638 ou par courriel à [info@catie.ca](mailto:info@catie.ca).*

© CATIE

La production de cette revue a été rendue possible grâce à une contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada.

Disponible en ligne à

<https://www.catie.ca/fr/traitementactualites/traitementactualites-222/agents-anti-vih/quelle-prochaine-etape-les-medicaments>